

| | | | |
|---|---------------------------------------|---|--|
|  | CERCLE DES NAGEURS D'ANTIBES | EDF Aqua Challenge REGLEMENT 2023 | EAC/CNA Version 1.1 Date : 17/03/2023 Page : 1/8 |
|---|---------------------------------------|---|--|

Règlement EDF AquaChallenge Antibes 2023

| | | | |
|---|---|--|--|
|  | CERCLE DES NAGEURS D'ANTIBES | EDF Aqua Challenge REGLEMENT 2023 | EAC/CNA Version 1.1 Date : 17/03/2023 Page : 2/8 |
|---|---|--|--|

Table des matières

| | |
|---|----------|
| 1. Introduction..... | 3 |
| 2. Dispositions communes à toutes les épreuves | 3 |
| 3. Equipement des nageurs..... | 4 |
| 4. Solutions de repli ou annulation | 4 |
| 5. Environnement..... | 5 |
| 6. Droit à l'image..... | 5 |
| 7. Assurance..... | 5 |
| 8. Inscriptions | 6 |
| 9. Programme | 6 |
| 10. Retrait des bonnets et des puces..... | 7 |
| 11. Chronométrage et classements..... | 7 |
| 12. Cérémonie protocolaire | 8 |

| | | | |
|---|---|--|--|
|  | <p>CERCLE DES NAGEURS D'ANTIBES</p> | <p><i>EDF Aqua Challenge</i> REGLEMENT 2023</p> | <p>EAC/CNA Version 1.1 Date : 17/03/2023 Page : 3/8</p> |
|---|---|--|--|

1. Introduction

La lecture attentive du présent règlement est obligatoire.

L'EDF Aqua Challenge Cap d'Antibes est une étape du circuit EDF AQUA CHALLENGE 2023 mis en place par la Fédération Française de Natation en partenariat avec EDF.

L'esprit de cette manifestation sportive de pleine nature est de permettre aux nageurs de se faire plaisir en participant à une ou plusieurs épreuves de natation en eau libre dans un environnement privilégié sur le site du Cap D'Antibes classé Natura 2000.

Chaque épreuve est ouverte à tous les nageurs, licenciés ou non dans une fédération sportive. Les nageurs licenciés à la FFN, FFESSM, FFTri, FFSS, FFhandi Natation en cours de validité (2022-2023) devront présenter la licence en lieu et place du certificat médical. Les participants non licenciés aux fédérations suscitées devront fournir un certificat médical obligatoire pour la création de leur licence FFN Eau Libre.

2. Dispositions communes à toutes les épreuves

Les nageurs se présentent, au minimum 1h avant le départ de leur épreuve, à l'aire d'accueil installée sur le village départ.

Les nageurs doivent se regrouper près du podium à l'heure du briefing d'avant course afin d'écouter le rappel des consignes et des règles dont ils ont attesté avoir pris connaissance lors de leur inscription. Le comité d'organisation peut s'opposer au départ d'un concurrent qui n'est manifestement pas en état d'effectuer la course. A l'issue de ce rappel, les nageurs sont invités à se rendre sur le départ de la course. Pour l'épreuve du 10 km les nageurs se rendent au départ par leurs propres moyen (1km). Des sacs sont mis à disposition pour ramener les affaires à la consigne sur l'aire d'arrivée.

Le départ a lieu sur la plage, en ligne, à l'endroit indiqué par le juge-arbitre. Le départ se fait au commandement du starter. Il n'y a pas de faux départ, le non-respect des instructions du directeur de course peut entraîner la disqualification.

Les limites de temps s'appliquent comme suit à partir de l'heure du départ :

500m : 30 minutes

Relais 3 x 500 m : 1h

3 km : 1h30

10 km Solo, Relais et Palmes : 4h

A l'arrivée, les concurrents empruntent l'entonnoir matérialisé par des flotteurs précédant la ligne d'arrivée et continuent à nager et courent jusqu'à passer sous l'arche d'arrivée située sur la plage. Les parcours sont soumis à modifications par l'organisation selon les conditions de courses le jour des épreuves.

En cas de difficulté et d'abandon volontaire les concurrents pourront demander à être embarqués sur le bateau de sécurité le plus proche. La direction de course peut, si elle juge qu'un nageur est en danger, le faire embarquer sur un bateau de sécurité le plus proche même contre sa volonté.

| | | | |
|---|---|---|---|
|  | <p>CERCLE DES NAGEURS D'ANTIBES</p> | <p>EDF Aqua Challenge REGLEMENT 2023</p> | <p>EAC/CNA Version 1.1 Date : 17/03/2023 Page : 4/8</p> |
|---|---|---|---|

3. Equipement des nageurs

Chaque nageur a l'obligation de porter le bonnet fourni par l'organisation.

Dans le cadre de la sécurité de l'événement, chaque nageur du 10 km à l'obligation de porter la bouée individuelle de sécurité mise à sa disposition.

Si la température de l'eau est comprise entre 14°C et 17,9°C la combinaison néoprène (recouvrant à minima le torse et l'intégralité des membres inférieurs) est obligatoire.

Sont permis :

- ✓ Le port d'un pince-nez ;
- ✓ Le port de la combinaison néoprène type triathlon ou équivalent pour toutes les courses ;
- ✓ La cagoule néoprène ou équivalent (sous le bonnet) pour toutes les courses ;
- ✓ Le port des palmes, ou monopalme (hors classement sauf pour le 10km palmes) ;
- ✓ Le port d'un masque ;
- ✓ Les bouchons d'oreilles ;
- ✓ L'emport sous la combinaison d'un ravitaillement individuel à la stricte condition que son emballage soit ramené à terre par le nageur ;

Sont interdits :

- ✓ Les plaquettes, les pulls boy ;
- ✓ Les ongles non coupés ;
- ✓ Les bijoux pouvant blesser les autres concurrents ;

4. Solutions de repli ou annulation

En fonction de la situation (température de l'eau, houle, pollution, vent, orage), les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions de sécurité.

Le comité d'organisation se réserve le droit :

- ✓ D'adapter les épreuves en modifiant notamment le tracé et les horaires de courses,
- ✓ De supprimer ou interrompre les courses si des situations imprévues indépendantes de la volonté du comité d'organisation, l'y obligent, et ce, sans indemnités compensatoires.

La décision d'annuler l'une ou l'autre des épreuves ou de modifier les parcours en fonction des conditions météorologiques, peut-être prise à tout moment par les organisateurs.

En cas d'annulation, soit pour cause de météorologie ou pour toute autre raison indépendante des pouvoirs de l'organisation, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur. De même, si pour les mêmes raisons l'une ou l'autre des épreuves devait être adaptée, décalée ou déplacée, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable de ce changement de programme et l'intégralité des droits d'inscription lui resterait acquise dans tous les cas.

| | | | |
|---|---|---|---|
|  | <p>CERCLE DES NAGEURS D'ANTIBES</p> | <p>EDF Aqua Challenge REGLEMENT 2023</p> | <p>EAC/CNA Version 1.1 Date : 17/03/2023 Page : 5/8</p> |
|---|---|---|---|

5. Environnement

La manifestation EDF Aqua Challenge Cap d'Antibes se déroule en milieu naturel, dans la Mer Méditerranée sur un site classé Natura 2000.

Les organisateurs et concurrents s'engagent ensemble à respecter cet espace et le préserver.

Aucun jet de débris dans la mer ou sur la plage ne sera toléré.

Les concurrents qui emporteront avec eux leur ravitaillement sous la combinaison, notamment sous la forme de gel ou de barres emballées devront impérativement rapporter les emballages à terre et les déposer dans les poubelles prévues à cet effet.

Tout concurrent qui jette dans la nature un quelconque objet ou déchet sera immédiatement disqualifié et sera présenté aux autorités compétentes qui conviendront de la suite à donner au regard de la loi.

6. Droit à l'image

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation EDF Aqua Challenge Cap d'Antibes, sur tout support y compris pour les projections éventuelles.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant leurs noms, prénom et adresse.

7. Assurance

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour l'EDF Aqua Challenge Cap d'Antibes.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leurs équipements. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

Les non-licenciés sont tenus de présenter à l'organisateur un certificat médical de moins de 6 mois attestant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la natation ou du triathlon. Une licence Fédération Française de Natation, sera souscrite automatiquement pour les non licenciés FFN.

| | | | |
|---|--|---|--|
|  | <p>CERCLE DES NAGEURS D'ANTIBES</p> | <p>EDF Aqua Challenge REGLEMENT 2023</p> | <p>EAC/CNA Version 1.1 Date : 17/03/2023 Page : 6/8</p> |
|---|--|---|--|

8. Inscriptions

Pour tous les nageurs, l'inscription se fait uniquement en ligne sur la plateforme FFN eau libre www.ffneaulibre.fr. Les inscriptions sur place ne sont pas possibles.

Une copie des documents administratifs demandés doit être téléchargé lors de l'inscription sur le site et au plus tard remis lors du retrait des bonnets. Tout concurrent n'ayant pas remis les documents au plus tard lors du retrait des bonnets ne pourra pas participer à l'épreuve où il est inscrit.

Les inscriptions sont ouvertes à partir de Mars 2023.

Lors de son inscription, chaque nageur, ou son représentant légal pour les mineurs, doit fournir les documents exigés pour chaque épreuve (licence FFN ou FFTri en cours de validité, certificat médical de moins d'un an pour les non licenciés, autorisation parentale pour les mineurs).

En outre, l'inscription à la manifestation EDF Aqua Challenge Cap d'Antibes vaut pour décharge de responsabilité par laquelle le nageur inscrit reconnaît notamment :

- ✓ avoir pris connaissance du « REGLEMENT » de la manifestation EDF Aqua Challenge Cap d'Antibes auquel il s'engage à se conformer ;
- ✓ être suffisamment entraîné pour parcourir la distance à laquelle il s'est inscrit ;
- ✓ qu'en parfaite connaissance de cause le jour de l'épreuve, il sera sous sa seule responsabilité de décider s'il se sent capable de prendre le départ de l'épreuve à laquelle il s'est inscrit, tant du point de vue de ses moyens physiques et psychiques du moment, que du point de vue des conditions météorologiques qu'il se sent capable d'affronter ;
- ✓ que dans tous les cas, tant pour lui-même que pour ses ayants droits, il décharge le Cercle des Nageurs d'Antibes et les organisateurs de toute responsabilité pour quelque cause que ce soit, pour faire son affaire personnelle de toute assurance et de tout recours éventuel contre tout participant ou tiers responsable d'un dommage quelconque à son endroit.

9. Programme

Samedi 27 mai 2023

17h00 : Ouverture du village Plage de la Salis et retrait des bonnets

19h00 : Fin du retrait des bonnets et fermeture du village

Dimanche 28 mai 2023

06h30 : Ouverture du village Plage de la Salis

07h30 : Départ du 10 km (solo, relais, palmes) du Square Gould (Juan-les-pins)

8h00 : Départ du 3 km de la plage de la Salis

9h30 : relais 3x500m

10h30: 500m Kids

11h00: 500m Open

11h30 : australienne 3x500m

12h15 : Cérémonie protocolaire

13h00 : Fermeture du village

| | | | |
|---|---|---|---|
|  | <p>CERCLE DES NAGEURS D'ANTIBES</p> | <p>EDF Aqua Challenge REGLEMENT 2023</p> | <p>EAC/CNA Version 1.1 Date : 17/03/2023 Page : 7/8</p> |
|---|---|---|---|

10. Retrait des bonnets et des puces

Le retrait des bonnets et des puces se fait le samedi 27 mai 2023 à partir de 17h00 et ce jusqu'à 19h00.
Le dimanche 28 mai le retrait sera également possible au village départ/arrivée à partir de 6h30.

Pour retirer votre bonnet vous devrez obligatoirement présenter les documents définis ci-dessous, si vous ne les avez pas remis sur le site lors de votre inscription :

✓ Votre licence en cours de validité pour la saison ;

OU

✓ Votre certificat médical d'aptitude à la pratique de la natation ou du triathlon en compétition, de moins de 6 mois (avec tampon et signature du médecin) ;

✓ Une pièce d'identité en cours de validité ;

Pour les mineurs :

Seule la personne responsable du mineur pourra retirer le bonnet/bracelet sur présentation des documents cités ci-dessus, avec l'autorisation parentale remplie et signée.

Chaque participant recevra :

✓ Pour le 10 km solo, relais ou palmes :

- 1 bracelet numéroté équipé d'une puce électronique ;
- 1 étiquette numérotée pour laisser son sac à la consigne ;
- 1 bonnet organisation qui devra être impérativement porté du début à la fin de la course pour des raisons de sécurité et d'identification aux passages des bouées ;
- Une bouée de sécurité ;
- Une dotation nageur ;

Rien ne doit être laissé sur les plages de départs et de relais/ravitaillement.

✓ Pour les autres courses :

- 1 bonnet organisation qui devra être impérativement porté du début à la fin de la course pour des raisons de sécurité et d'identification aux passages des bouées,
- Une dotation nageur

11. Chronométrage et classements

Toutes les épreuves sont sous chronométrage électronique. Le temps et le classement des concurrents seront pris après l'arche d'arrivée à la condition impérative qu'ils soient toujours en possession du bracelet à puce électronique. La perte du bracelet entraînera la disqualification du concurrent.

Un classement Dames et Messieurs sera réalisé pour chaque épreuve selon les catégories indiquées ci-dessous.



12. Cérémonie protocolaire

La cérémonie Protocolaire se tiendra sur le Village Départ/Arrivée le dimanche 28 mai à partir de 12h15. Seront récompensées les 3 premiers Dames et Messieurs de chaque épreuve selon les catégories indiquées dans le tableau ci-dessous.

| Epreuves | Cat. | Sexe | Classement | | |
|--------------|-----------|---------|------------|------|------|
| 10km solo | TC | Filles | 1er | 2ème | 3ème |
| 10km solo | TC | Garçons | 1er | 2ème | 3ème |
| 10km solo | 35-49 ans | Filles | 1er | 2ème | 3ème |
| 10km solo | 35-49 ans | Garçons | 1er | 2ème | 3ème |
| 10km solo | 50 et + | Filles | 1er | 2ème | 3ème |
| 10km solo | 50 et + | Garçons | 1er | 2ème | 3ème |
| 10km relais | TC | Filles | 1er | 2ème | 3ème |
| 10km relais | TC | Garçons | 1er | 2ème | 3ème |
| 10km relais | TC | Mixte | 1er | 2ème | 3ème |
| 10km palmes | TC | Filles | 1er | 2ème | 3ème |
| 10km palmes | TC | Garçons | 1er | 2ème | 3ème |
| 3km | 14-15 ans | Filles | 1er | 2ème | 3ème |
| 3km | 14-15 ans | Garçons | 1er | 2ème | 3ème |
| 3km | 16-17 ans | Filles | 1er | 2ème | 3ème |
| 3km | 16-17 ans | Garçons | 1er | 2ème | 3ème |
| 3km | 18-34 ans | Filles | 1er | 2ème | 3ème |
| 3km | 18-34 ans | Garçons | 1er | 2ème | 3ème |
| 3km | 35-49 ans | Filles | 1er | 2ème | 3ème |
| 3km | 35-49 ans | Garçons | 1er | 2ème | 3ème |
| 3km | 50 et + | Filles | 1er | 2ème | 3ème |
| 3km | 50 et + | Garçons | 1er | 2ème | 3ème |
| 3x500 relais | TC | Filles | 1er | | |
| 3x500 relais | TC | Garçons | 1er | | |
| 3x500 relais | TC | Mixte | 1er | | |
| 500m kids | 11 et - | Filles | 1er | 2ème | 3ème |
| 500m kids | 11 et - | Garçons | 1er | 2ème | 3ème |
| 500m kids | 12 ans | Filles | 1er | 2ème | 3ème |
| 500m kids | 12 ans | Garçons | 1er | 2ème | 3ème |
| 500m kids | 13 ans | Filles | 1er | 2ème | 3ème |
| 500m kids | 13 ans | Garçons | 1er | 2ème | 3ème |
| 500m open | TC | Filles | 1er | 2ème | 3ème |
| 500m open | TC | Garçons | 1er | 2ème | 3ème |
| australienne | TC | Filles | 1er | 2ème | 3ème |
| australienne | TC | Garçons | 1er | 2ème | 3ème |